

Le 21 janvier 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le vendredi 21 janvier 1791, la municipalité délibérait sur l'organisation des prestations des serments des prêtres :

*« Ce jourd'hui vingt et un Janvier mil Sept Cent quatre Vingt onze dans l'Assemblée du Corps municipal de la Ville de Nogent Le Rotrou ou Se Sont trouvé M. M. Baugars, Proust, gallet, marguerith, Baudouin, Vasseur, Piau, Dagneau officiers municipaux, Lequette procureur de la Commune ; Il a été observé que le décret prescrivait imperativement que les fonctionnaires publics de cette ville pretaSSent Serment huit jours après la publication de ce décret, que dimanche prochain est celui ou expire cette huitaine ; en consequence qu'il est indispensable d effectuer l'exécution de cette loi ~~dimanche prochain~~ ce jour [ rajout au-dessus des mots rayés ], mais que comme les messes paroissiales Se disent toutes à la même heure Il étoit impossible que le conseil général de la commune se portât à la même heure dans trois paroisses différentes, et qu'il falloit Changer ces heures, et enjoindre a M. M. Les curés de les dire a des heures différentes respectivement.*

*Surquoi Il a été arrêté ouï le procureur de la commune, que M. M. les pretres curés de cette ville Seroient requis de celebrer leur messe paroissiale +, Scavoir M. le curé de St hilaire a huit Heures du matin, Celui de St laurent a neuf heures et demie et celui de notre dame a dix heures et demie, et que les refus desdits curés a cette requisition seroient regardés comme des empechements a l'exécution du décret relatif a la prestation Du Serment, + que la presente delibération Sera arrêtée publiée demain a Son de tambour, et expédition remise a chaque curé Fonctionnaire public . + relatif à la prestation du Serment a prêter par les*

*fonctionnaires publics, et ont les officiers municipaux  
Signé avec le Secrétaire greffier don acte - deux mots  
rayés nuls.*

*Baugars*

*J. marguerith*

*Lequette*

*P.<sup>r</sup> de la C.<sup>e</sup>*

*Proust*

*Baudouin*

*P Piau*

*Fauveau*

*Secr. »<sup>1</sup>*

*Gallet Fils*

*Vasseur*

---

<sup>1</sup> A. M. de Nogent-le-Rotrou, 1D1 46<sup>ème</sup> et 47<sup>ème</sup> feuillets.